



RCS : RENNES

Code greffe : 3501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1999 B 01185

Numéro SIREN : 428 685 358

Nom ou dénomination : SAMSIC II

Ce dépôt a été enregistré le 28/07/2017 sous le numéro de dépôt 8545

SAMSIC II
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 500 000 €
Siège social : 6 rue de Châtillon, La Rigourdière
35510 CESSON SEVIGNE
428 685 358 RCS RENNES

I - PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016
SOUmise A L'ASSOCIE UNIQUE PAR LE PRESIDENT

Il ressort des comptes que nous vous avons présentés, que le bénéfice de l'exercice s'élève à 9 778 801 euros que nous vous proposons d'affecter ainsi qu'il suit :

- La totalité en Autres réserves.....9 778 801 euros
-
- Total égal au bénéfice de l'exercice 9 778 801 euros**

Nous vous prions de bien vouloir approuver cette affectation et vous demandons de constater pour autant que de besoin qu'il n'a été distribué aucun dividende au cours des trois derniers exercices.

II - DECISION D'AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2016
PRISE PAR L'ASSOCIE UNIQUE LE 23 JUIN 2017

DEUXIEME DECISION

L'associé unique, connaissance prise du rapport de gestion du Président, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2016 s'élevant à 9 778 801 euros de la manière suivante :

- La totalité en Autres réserves.....9 778 801 euros
-
- Total égal au bénéfice de l'exercice 9 778 801 euros**

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au cours des trois derniers exercices.

III - DECISION DE RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES TITULAIRE ET DU NON RENOUVELLEMENT DU MANDAT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT PRISE PAR
L'ASSOCIE UNIQUE LE 23 JUIN 2017

QUATRIEME DECISION

L'associé unique, connaissance prise du rapport de gestion du Président et constatant que les mandats des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant arrivent à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer en 2017 sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/16, décide en conséquence :

- De renouveler le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la société KPMG SA, société anonyme au capital de 5 497 100 euros dont le siège social est situé 2 avenue Gambetta, Tour Eqho – 92066 PARIS LA DEFENSE CEDEX, immatriculée au RCS de NANTERRE sous le numéro 775 726 417, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer en 2023 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;

G

- De ne pas renouveler le mandat de M. Jacques LE DORZE en qualité de Commissaire aux comptes suppléant et ne pas procéder à son remplacement dans la mesure où, conformément aux dispositions de l'article L. 823-1, al. 2 du Code de commerce, la Société n'est désormais plus tenue de désigner un Commissaire aux comptes suppléant.

L'associé unique

SAMSIC IV SASU

M. Guy ROULLEAU

ès-qualités

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'GR' with a large, sweeping flourish underneath.